



BUDGET

BUDGET PRIMITIF 2025 RAPPORT DE PRÉSENTATION

Centre Communal d'Action Sociale d'Aureilhan

E-mail : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

Site web : www.ville-aureilhan.fr

Tél. : 05 62 38 91 50

Place François Mitterrand
65801 Aureilhan Cedex



SOMMAIRE

| | |
|--|------------------|
| I. Le budget primitif par nature | Pages 3-6 |
| 1.1 Préambule | Page 3 |
| 1.2 L'équilibre du budget primitif du CCAS | Page 3 |
| 1.3 La section de fonctionnement | Pages 4-5 |
| 1.4 La section d'investissement | Pages 5-6 |

I. LE BUDGET PRIMITIF PAR NATURE

1.1 PREAMBULE

En préambule de ce rapport de présentation du budget primitif 2025, il convient de préciser qu'à compter du 1^{er} janvier 2024 l'ensemble des collectivités territoriales et leurs établissements publics (dont le Centre Communal d'Action Sociale) doit utiliser la nomenclature M57 en lieu et place de la nomenclature M14. L'objectif du législateur est d'uniformiser la situation de l'ensemble des collectivités et leurs établissements publics avec l'utilisation d'une seule et même nomenclature pour toutes les strates.

Ce changement de nomenclature implique à compter du budget primitif 2024 :

- > La modification de certains articles et chapitres budgétaires,
- > Une refonte de la maquette budgétaire.

Afin d'assurer la communication des éléments budgétaires aux contribuables Aureilhanais, l'article L 2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif et du compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le budget primitif 2025 du CCAS a été voté le 3 avril 2025 par le Conseil d'Administration. Schématiquement, il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'Assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2025 peut être consulté sur simple demande au service comptabilité aux heures d'ouverture de la Mairie.

1.2 L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS

Le budget primitif (BP) 2025 du CCAS est équilibré de la façon suivante :

| Libellé | BP 2025 CCAS |
|--|--------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
| Dépenses réelles | 54 343,36 € |
| Dépenses d'ordre | 2 100,00 € |
| Résultat de fonctionnement reporté | 0,00 € |
| Sous-total dépenses de fonctionnement | 56 443,36 € |
| Recettes réelles | 37 000,00 € |
| Recettes d'ordre | 0,00 € |
| Résultat de fonctionnement reporté | 19 443,36 € |
| Sous-total recettes de fonctionnement | 56 443,36 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| Dépenses réelles | 21 691,79 € |
| Dépenses d'ordre | 0,00 € |
| Restes à réaliser au 31/12/2024 | 0,00 € |
| Solde d'exécution de la section d'inv. reporté | 0,00 € |
| Sous-total dépenses d'investissement | 21 691,79 € |
| Recettes réelles | 0,00 € |
| Recettes d'ordre | 2 100,00 € |
| Restes à réaliser au 31/12/2023 | 0,00 € |
| Solde d'exécution de la section d'inv. reporté | 19 591,79 € |
| Sous-total recettes d'investissement | 21 691,79 € |

1.3 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet au CCAS d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent.

Pour le CCAS, les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (téléalarme).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les prestations de services effectuées, les frais de maintenance, les aides versées aux familles, ...

A. Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont estimées à 56 443,36 € en 2025 contre 70 414,49 € pour 2024. Les dépenses réelles estimées sont de nouveau en baisse de 20,5 % soit 54 343,36 € contre 68 314,49 € (pour rappel, baisse de 55,30 % entre 2023 et 2024) soit une baisse de 64,4 % en deux ans.

Dépenses de fonctionnement détaillées par chapitre

| Chapitre | Libellé | Montant BP 2024 | Montant BP 2025 | Variation |
|----------|--|--------------------|--------------------|----------------|
| 011 | Charges à caractère général | 34 950,00 € | 26 743,36 € | -23,48% |
| 012 | Charges de personnel | 2 000,00 € | 1 000,00 € | -50,00% |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 30 864,49 € | 26 100,00 € | -15,44% |
| 67 | Charges exceptionnelles | 500,00 € | 500,00 € | 0,00% |
| | Sous-total dépenses réelles | 68 314,49 € | 54 343,36 € | -20,45% |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 100,00 € | 2 100,00 € | 0,00% |
| | Sous-total dépenses d'ordre | 2 100,00 € | 2 100,00 € | 0,00% |
| | TOTAL | 70 414,49 € | 56 443,36 € | -19,84% |

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

Les dépenses du chapitre 011 « Charges à Caractère général » sont estimées à 26 763,57 € en 2025 contre 34 950,00 € en 2024, soit une baisse de 23,48 %. Les prévisions budgétaires ont été ajustées aux dépenses réelles de 2024. Elles tiennent compte de l'inflation et prennent en considération certains coûts supportés par le CCAS liés à aux frais des prestations de services et manifestation proposés (téléalarme, goûter des aînés, ...).

Chapitre 012 - Charges de Personnel :

Les prévisions budgétaires 2025 de « Charges de personnel » du CCAS sont estimées à 1 000,00 € pour 2025. Elles comprennent principalement les cotisations salariales liées à la prestation musicale durant le goûter annuel des aînés et aux spectacles organisés par la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) dans le cadre de la programmation culturelle.

Chapitres 65 - Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre est prévisionné à 26 100,00 € pour 2025 et comprend notamment les versements d'aides aux associations et aux familles ainsi que la participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) versée à la CAF des Hautes-Pyrénées.

B. Les recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes de fonctionnement sont estimées à 56 443,36 € en 2025 contre 70 414,49 € en 2024. Les recettes réelles estimées sont inscrites à hauteur de 37 000,00 € contre 33 000,00 € en 2024, soit une augmentation de 12%

Accusé de réception en préfecture
065-266501022-20250403-AB2025-02-BF
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Recettes de fonctionnement détaillées par chapitre

| Chapitre | Libellé | Montant BP 2024 | Montant BP 2025 | Variation |
|----------|------------------------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| 70 | Produits des services | 10 000,00 € | 12 000,00 € | +20,00% |
| 74 | Dotations et Participations | 23 000,00 € | 25 000,00 € | +8,70% |
| 77 | Produits exceptionnels | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% |
| | Sous-total recettes réelles | 33 000,00 € | 37 000,00 € | +12,12% |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 37 414,49 € | 19 443,36 € | -48,03 |
| | TOTAL | 70 414,49 € | 56 443,36 € | -19,84% |

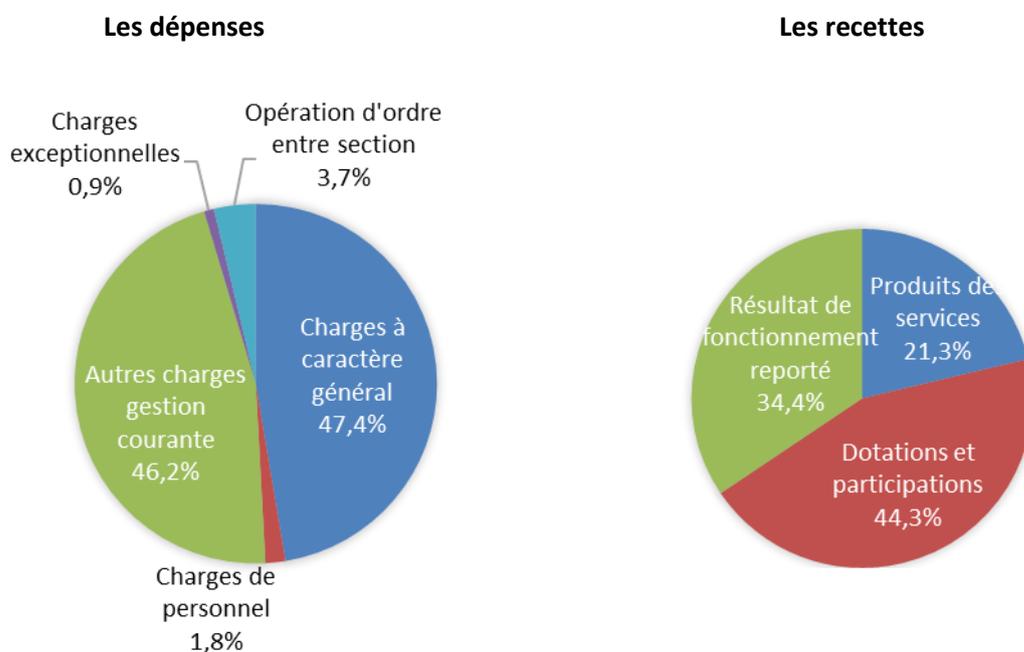
Chapitre 70 – Produits des services du domaine :

Après une forte diminution des produits des services entre 2023 et 2024 due à l'arrêt de la prestation de portage de repas, on note une augmentation des produits de service. Les prévisions budgétaires ont été ajustées aux recettes réellement perçues en 2024 et prennent en compte l'augmentation régulière du nombre de bénéficiaires du service de téléalarme.

Chapitre 74 – Dotations et participations :

La subvention communale est en légère augmentation et passe à 25 000,00 €.

Représentation graphique de la section de fonctionnement :



1.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets et acquisitions du CCAS à moyen ou long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- > **En recettes** : principalement le F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la T.V.A.).
- > **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du CCAS. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique et de matériels divers.

Accusé de réception en préfecture
 065-266501022-20250403-AB2025-02-BF
 Date de télétransmission : 07/04/2025
 Date de réception préfecture : 07/04/2025
A. Les dépenses d'investissement

Les prévisions de dépenses d'investissement ont été estimées à 21 691,79 € pour 2025 contre 19 700,79 € en 2024. Les dépenses réelles estimées pour 2025 sont en hausse de 10,11 %.

Dépenses d'investissement détaillées par chapitre

| Chapitre | Libellé | Montant BP 2024 | Montant BP 2025 | Variation |
|----------|------------------------------------|--------------------|--------------------|---------------|
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 4 500,00 € | 4 500,00 € | 0,00% |
| 21 | Immobilisations corporelles | 15 200,79 € | 17 191,79 € | 13,10% |
| | Sous-total dépenses réelles | 19 700,79 € | 21 691,79 € | 10,11% |
| | TOTAL | 19 700,79 € | 21 691,79 € | 10,11% |

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » est approvisionné pour des éventuels achats de mobilier et de matériels informatiques.

B. Les recettes d'investissement

Les prévisions de recettes d'investissement ont été estimées à 21 691,79 € pour 2025 contre 19 700,79 € en 2024. Il n'y a pas de recettes réelles d'investissement attendues pour 2025, comme en 2023 et 2024.

Recettes d'investissement détaillées par chapitre

| Chapitre | Libellé | Montant BP 2024 | Montant BP 2025 | Variation |
|----------|--|--------------------|--------------------|---------------|
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 2 100,00 € | 2 100,00 € | 0,00% |
| | Sous-total recettes d'ordre | 19 700,79 € | 2 100,00 € | 10,11% |
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 17 600,79 € | 19 591,79 € | 11,31% |
| | TOTAL | 19 700,79 € | 21 691,79 € | 10,11% |

Le budget du CCAS n'a pas de dette et ne prévoit pas d'emprunt pour l'année 2025.

Représentation graphique des dépenses et des recettes réelles du BP 2025 du CCAS :

